

Créés par la Chaire 'Mutations de l'action publique et du droit public', les Rendez-vous du Local à Sciences Po sont désormais organisés par l'École urbaine.

A l'occasion de la 11ème édition de ces Rendez-vous, le choix a été fait de braquer le projecteur sur l'action publique locale, dont personne ne saurait aujourd'hui contester l'importance. Conduite aussi bien par l'Etat territorial, que par les collectivités et leurs groupements, l'action publique locale a été profondément réformée ces dernières années. Elle est aujourd'hui encore en proie au changement. A la veille de son élection, le président de la République avait exprimé le choix d'un renouveau dans les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il proposait de changer de logique dans la maîtrise de la dépense locale et de faire le pari de la confiance plutôt que de miser, comme par le passé, sur une approche unilatérale, qui avait conduit à une baisse des dotations. Ce pacte quinquennal devait conduire l'Etat à donner davantage de leviers aux élus locaux en matière d'investissements, à réduire les coûts qu'il leur imposait, en ayant recours à un droit plus flexible et en contrepartie, les collectivités devaient s'engager à contenir l'augmentation de leurs dépenses. Placées sous le signe d'un « pacte girondin », ces relations devaient se traduire par une plus grande souplesse dans l'application des normes. Deux ans après, où en est-on ?

C'est à cette question, que se propose de répondre la présente journée d'étude. Son objet est ainsi de conduire une réflexion autour de ce « pacte girondin » et de dresser un bilan critique de l'action publique locale. Regroupant des personnalités issues d'horizons divers (ministres, parlementaires, élus locaux, dirigeants et cadres territoriaux, universitaires, experts), cette journée d'étude est structurée en deux temps. Le premier temps, le matin, est consacré à l'étude de la contrainte financière et prend la forme de deux tables rondes. Le second temps porte sur la flexibilité institutionnelle et prend également la forme de deux tables rondes.

Cette 11ème édition des Rendez-vous du Local est organisée en partenariat avec la Caisse des dépôts et les éditions Berger-Levraut.

Les actes de cette journée seront publiés sous la forme d'un ouvrage collectif par les éditions Berger-Levraut.

COMITÉ D'ORIENTATION

Jean-Bernard AUBY, ancien directeur de la Chaire MADP

Jean-Christophe BAUDOIN, délégué interministériel au développement de l'axe portuaire et logistique Méditerranée-Rhône-Saône

Brigitte FOUILLAND, directrice exécutive de l'École urbaine

Yves LEONARD, professeur à Sciences Po, responsable de service à la Caisse des dépôts

Marc LE DORH, conseiller de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales

Françoise LARPIN, associée, directrice nationale 'Secteur public' de KPMG

Patrick LE GALÈS, doyen de l'École urbaine

Patrick LE LIDEC, professeur à Sciences Po, chargé de recherches au Centre d'études européennes et de politique comparée

Laurence LEMOUZY, directrice scientifique de l'Institut de la Gouvernance Territoriale et de la Décentralisation, rédactrice en chef de la revue « Pouvoirs locaux »

Cécile MAISONNEUVE, présidente de La Fabrique de la Cité

Emilie MARTIN, directrice d'activité chez Berger-Levraut - Pôle Ouvrages & contenus

Olivier RENAUDIE, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

François RICHARD, directeur partenariats et réglementation chez Orange Smart Cities et Territoire

Véronique ROBITAILLIE, directrice de l'INET

SciencesPo

ÉCOLE URBAINE

11^e ÉDITION

COLLOQUE ANNUEL

LES RENDEZ-VOUS DU LOCAL

À SCIENCES PO

PROGRAMME

L'action publique locale entre contrainte financière et flexibilité institutionnelle

Réflexions autour du "pacte girondin"

28 mai 2019
8h30 à 18h

Amphithéâtre Simone Veil
28 rue des Saints-Pères
75007 Paris

En partenariat avec :



MATINÉE : LA CONTRAINTE FINANCIÈRE

Les gouvernements des pays européens ont modifié les instruments de financement des collectivités locales pour renforcer leurs capacités de pilotage et se conformer aux engagements budgétaires pris dans le cadre des traités européens. Les capacités des collectivités de taxer, de dépenser et d'emprunter font l'objet d'un encadrement de plus en plus strict.

Accueil des participants à partir de 8h30

9h00 : Allocutions d'ouverture

- Jean-Bernard Auby, professeur émérite de Sciences Po
- Brigitte Fouillard, directrice exécutive de l'École urbaine de Sciences Po



TABLE RONDE N° 1 L'ÉVOLUTION DE LA CONTRAINTE FINANCIÈRE ET SES PERSPECTIVES

Pour la première fois en France, les collectivités représentant la plus grande partie de la dépense locale ont été invitées à conclure un contrat avec les représentants de l'Etat sur la trajectoire d'évolution de leurs dépenses, en application des articles 13 et 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Ces contrats fixent une norme d'évolution maximale des dépenses de fonctionnement des collectivités et prévoient qu'elles contribuent à réduire l'endettement du pays. Cet instrument constitue-t-il une alternative à la baisse des dotations ? Quel premier bilan peut-on faire de ce nouveau dispositif « contractuel » ? Cet instrument a-t-il contribué à améliorer la gouvernance des finances locales ? Quels ajustements pourrait-on imaginer d'y apporter ?

Animation : Bastien Scordia, journaliste à Acteurs publics

Introduction : Patrick Le Lidec, chargé de recherches au Centre d'études européennes et de politique comparée

Intervenants :

- Jean-René Cazeneuve, député du Gers, membre de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale
- Boris Ravignon, maire de Charleville-Mézières, président d'Ardenne métropole
- Thomas Rougier, secrétaire général de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale

Débats avec la salle



TABLE RONDE N° 2 LA GESTION DE LA CONTRAINTE FINANCIÈRE ET SES CONSÉQUENCES SUR LES RAPPORTS ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS

Le président de la République avait envisagé la suppression intégrale de la taxe d'habitation, après avoir décidé le dégrèvement de 80 % des foyers fiscaux soumis à cet impôt. Où en est-on ? Quelles sont les pistes de réforme de la fiscalité locale, un an après la parution d'un rapport sur la refonte de la fiscalité locale ?

Animation : Françoise Larpin, directrice nationale 'Secteur public' de KPMG

Introduction : Matthieu Leprince, professeur à l'Université de Bretagne Occidentale

Intervenants :

- Christophe Jerretie, député de Corrèze
- Brigitte Raynaud, directrice générale des services du Conseil départemental des Ardennes
- François Rebsamen, maire de Dijon, ancien ministre
- Alain Richard, sénateur du Val d'Oise, ancien ministre

Débats avec la salle

12h30 - DÉJEUNER LIBRE

APRÈS-MIDI : LA FLEXIBILITÉ INSTITUTIONNELLE

On observe une tendance à la différenciation institutionnelle de plus en plus marquée dans nombre de pays européens. La France ne semble pas échapper à cette tentation de la différenciation. Celle-ci s'observe à la fois par le haut, via les initiatives prises par le Gouvernement pour faire évoluer la Constitution et par le bas, à travers la multiplication des tentatives pour mettre en place des statuts particuliers. Comment ? Jusqu'où ?

14h00 - Ouverture : Patrick Le Galès, doyen de l'École urbaine de Sciences Po



TABLE RONDE N° 3 LA DIFFÉRENCIATION INSTITUTIONNELLE

Le projet de loi de révision constitutionnelle déposé par le Gouvernement affiche l'ambition de rompre nettement avec le concept d'uniformité et de faire une plus grande place à la différenciation institutionnelle dans l'exercice

des compétences des collectivités. Est également prévue une meilleure prise en compte de l'insularité à travers la volonté de consacrer le caractère particulier de la collectivité de Corse.

Animation : Emilie Martin, directrice de l'activité « Ouvrages et contenus » de Berger-Levrault

Introduction : Michel Verpeaux, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, président de l'Association française de droit des collectivités locales.

Intervenants :

- Dominique Bussereau, président de l'Association des départements de France, ancien ministre
- Géraldine Chavrier, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, vice-président de la Commission des lois du Sénat, ancien ministre

Débats avec la salle



TABLE RONDE N° 4 L'OUVERTURE AUX ARRANGEMENTS LOCAUX

Quelles évolutions pour la métropole d'Aix-Marseille Provence, après la mission de concertation confiée au préfet d'apprécier l'opportunité d'une fusion avec le département des Bouches-du-Rhône pour constituer une Métropole collectivité à statut particulier à Marseille ? Quelles évolutions pour l'Alsace, après l'annonce par le Premier ministre de la création d'une collectivité Alsace le 1er janvier 2021 ?

Animation : Laurence Lemouzy, directrice scientifique de l'Institut de la Gouvernance Territoriale et de la Décentralisation, rédactrice en chef de la revue « Pouvoirs locaux »

Introduction : Jacques Caillosse, professeur émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas

Intervenants :

- Brigitte Klinkert, présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin
- Olivier Landel, délégué général de France Urbaine
- Christophe Parnet, doctorant en science politique à l'IEP de Lyon

Débats avec la salle

17h15 - Discours de clôture : Patrice Duran, professeur à l'École normale supérieure Paris Saclay, président du Conseil National d'Information Statistique.

17h30 - COCKTAIL